

Communication de Monsieur Jean El Gammal



Séance du 12 avril 2013



Les parlementaires lorrains de 1871 à nos jours

Dans le prolongement de travaux publiés sur les parlementaires lorrains sous la III^e République^[1] et en relation avec la préparation d'un dictionnaire ayant trait à ceux des IV^e et V^e Républiques^[2], cette conférence porte sur près d'un siècle et demi^[3], de manière à prendre la mesure des permanences et des évolutions relatives à une partie des élites régionales. De Thierry d'Alsace à Marie-José Zimmermann, l'ensemble de ces 406 personnalités est suffisamment nombreux et diversifié pour que les données collectées^[4] soient significatives. La cohorte, sur le plan statistique, est le produit des expressions du suffrage universel direct (masculin jusqu'en 1945) pour les députés ou du suffrage indirect pour les sénateurs. Quelle que soit la durée de leur mandat, ces parlementaires figurent sur des listes nationales - nous ne prenons pas ici en considération ceux qui ont été élus, dans le cas de la Moselle, au Reichstag^[5] pas plus que les élus européens n'ayant pas détenu de mandat national - et sont lorrains d'élection, sinon d'origine. La question du rapport à la région ne va d'ailleurs pas de soi, car si la Lorraine a une existence multiséculaire, sa représentation politique spécifique procédant du suffrage universel ne date que de 1986, et les députés et sénateurs, élus dans le cadre d'arrondissements ou de départements, détiennent des mandats nationaux. C'est pourquoi l'expression « parlementaires lorrains » est à la fois claire et susceptible, comme pour d'autres ensembles régionaux, de susciter interrogations ou discussions. Une fois ces indications préalables données, il est possible, tout en soulignant l'ampleur du champ de l'étude^[6], de proposer la démarche qui suit. Dans un premier temps, il sera question des

relations avec les territoires électoraux. Viendront ensuite les principaux types de parcours et d'étiquettes politiques. Les contours des sous-ensembles et du groupe seront enfin abordés.

A l'échelle des territoires

Ici utilisée par commodité, la notion de territoire politique est à l'heure actuelle d'usage commun, voire envahissant^[7]. Elle n'eût pas été employée au début de la période étudiée, et même bien au-delà, d'autant que les parlementaires sont porteurs d'un mandat national. Néanmoins, le rapport à l'espace peut s'ordonner à partir de différents lieux et il est tributaire de découpages ou de décisions administratifs et politiques.

Pour évoquer les territoires lorrains des parlementaires, il convient tout d'abord de mettre en relief des aspects et des ancrages personnels. A l'instar d'autres régions, on observe la prééminence d'enracinements locaux, à travers la naissance et le plus souvent bien au-delà. Seuls 15 % des parlementaires sont nés en dehors des quatre départements lorrains et, globalement, la plupart sont issus de villages ou de petites villes, où ils continuent à résider au moins pendant leur mandat, même si quelques-uns des natifs, souvent lorsqu'ils exercent des activités ou des responsabilités nationales, ont établi leur résidence principale dans la capitale.

Dans le cadre des processus électoraux, sans aborder ici les premiers échelons du cursus honorum évoqué plus loin, l'horizon du député est avant tout la circonscription^[8], arrondissement ou fragment d'arrondissement, base géographique du scrutin majoritaire à deux tours qui domine le plus souvent. Il est en usage sous la III^e République (sauf en 1871, 1885, 1919 et 1924) et sous la V^e (à l'exception de 1986). La seule République durant laquelle le scrutin est continûment proportionnel est la IV^e. Pour les sénateurs, parfois anciens députés (voire futurs, dans de rares cas), c'est le département dans son ensemble, à travers ses grands électeurs, qui importe. Par conséquent, les parlementaires lorrains sont aussi et peut-être surtout meurthe-et-mosellans, meusiens, mosellans (rappelons, pour l'année initiale, que des représentants ont été élus le 8 février^[9]) et vosgiens - même s'il n'est pas certain qu'ils apparaissent seulement ainsi lorsqu'ils siègent.

Spatialement, ils peuvent être aussi identifiés par leurs collègues d'autres provinces et régions - le vocabulaire a changé - comme des Lorrains ou plus généralement des « hommes de l'Est ». Cette sorte d'anthropologie ou de géographie politique est pratiquée de manière informelle, même si elle n'a pas donné lieu à une synthèse comparable à celle d'André Siegfried pour la France de l'Ouest^[10]. Elle n'en renvoie pas moins à des enjeux, à des discours, à des

événements et des mémoires, relevant de que Pierre Barral a appelé « l'esprit lorrain »^[11], qu'il s'agisse des souvenirs de trois guerres, de la thématique de la frontière^[12] et des lignes qui la jouxtent - notamment la ligne Maginot - ou des débats économiques, notamment lorsqu'il est question du protectionnisme, avec le fameux tarif Méline de 1892. Ces orientations, à des degrés divers, sont exprimées dans des discours ou des proclamations électorales, qui peuvent renvoyer - il n'en va pas toujours ainsi - à des préoccupations partagées, au-delà des étiquettes.

Aux yeux des électeurs, même si l'on ne dispose guère d'enquêtes spécifiques, il est vraisemblable que les parlementaires sont surtout les représentants d'une circonscription ou d'un département. Les découpages successifs, s'ils peuvent modifier les conditions locales et le cas échéant l'issue de l'élection, ne tiennent pas une place essentielle, d'une part parce qu'ils ne modifient pas substantiellement les références spatiales et le rapport avec ce que l'on appelle parfois des « pays », d'autre part parce que qu'ils ne font pas en général obstacle à des vagues électorales de caractère national ou régional^[13].

Bien évidemment, l'espace et le territoire, en Lorraine comme ailleurs, ne constituent pas uniquement des cadres. Ils sont des terrains électoraux, lieux de combat - en général assez peu virulents par rapport à certaines autres régions - et de rapports avec leurs habitants. Il convient, à moins de s'exposer à une défaite difficilement évitable, de les représenter politiquement et de les défendre, notamment en termes d'économie, de développement, voire d'aménagement du territoire (même si c'est surtout depuis les années 80 l'un des domaines de compétence de la région). Les parlementaires ne sont évidemment pas les seuls concernés par ces diverses formes de médiation politique. Il leur arrive néanmoins de jouer ce rôle à travers plusieurs mandats politiques, ce qui amène à s'intéresser à leurs carrières. Il est aussi nécessaire d'examiner les principaux courants entre lesquels il est possible de les répartir.

Parcours, carrières, étiquettes

A l'heure actuelle, il est fréquemment question du cumul et de sa réglementation, voire de son interdiction. Il n'existe pas encore d'étude exhaustive de l'histoire du cumul, à l'échelle nationale^[14] comme en Lorraine^[15]. Toujours est-il que le plus souvent, notamment lorsqu'il s'agit du scrutin d'arrondissement et plus encore d'élections sénatoriales, la détention de mandats locaux constitue une condition quasi nécessaire du succès d'un parlementaire, et en permet l'éventuelle consolidation. La plupart - pour ne pas dire la quasi-totalité - des parlementaires lorrains se sont fait élire conseillers municipaux, maires, conseillers d'arrondissement ou généraux. Les exceptions relèvent souvent de phénomènes ponctuels associés à des crises (par exemple, Maurice

Barrès^[16] et Alfred Gabriel élus députés boulangistes à Nancy en 1889), des élans nouveaux^[17] ou à une phase de regain de la vie politique en relation avec le scrutin proportionnel (certains élus de 1945-1946, tels Jacques Baumel, André Diethelm, l'abbé Pierre ou Maurice Kriegel-Valrimont). Sous la III^e République, il est vrai, le cursus honorum localement amorcé ne correspond pas toujours à un cumul au sens courant (détection simultanée de mandats électifs), mais il existe souvent une manière de cumul longitudinal qui, à travers le franchissement d'étapes successives (en général du local au national) permet de se faire à la fois connaître et reconnaître des électeurs.

Ainsi lancé, le parcours a pu être favorisé par un héritage familial ou l'appartenance à une famille connue, même s'il existe peu de dynasties parlementaires à proprement parler en Lorraine^[18]. Il n'est bien évidemment pas jalonné exclusivement de succès, en raison de défaites électorales ou, dans une moindre mesure, de situations rendant impossible ou très aléatoire une nouvelle candidature^[19]. Le parcours peut correspondre à une plus ou moins grande longévité. En moyenne, les parlementaires lorrains détiennent deux mandats de député ou de sénateur, quelques-uns d'entre eux ne siégeant pas même lors d'une législature complète, en raison d'un décès prématuré ou lorsqu'ils sont, sous la V^e République, d'éphémères suppléants de ministres. Ceux qui sont restés le plus longtemps en place sont en général des personnalités d'envergure nationale. Le cas le plus spectaculaire est celui de Jules Méline, qui a représenté les Vosges pendant 53 ans, de 1872 à 1925. On peut aussi citer d'autres personnalités célèbres, comme Raymond Poincaré^[20], Louis Marin^[21] ou Robert Schuman^[22], mais certains parlementaires surtout connus dans leur département, voire dans la région, ont exercé des mandats pendant plus de 25 ans (Maurice Lemaire, Hubert Martin, Robert Gravier), voire trente à quarante ans, tels Thierry d'Alsace, Alfred Mézières^[23], Paul Frogier de Ponlevoy, Maurice Flayelle, André Beauguitte, Louis Jacquino^[24], Jean-Eric Bousch ou, plus récemment siègent encore, tels Christian Poncelet - élu sans interruption, comme député puis comme sénateur, de 1962 à 2014^[25] - Jean-Louis Masson ou Jean-Yves Le Déaut, même si ce type de profil est à présent plus rare.

Dans le cursus honorum des parlementaires, l'accession à des fonctions ministérielles, voire à la présidence d'une assemblée (Albert Lebrun, Philippe Séguin, Christian Poncelet) ou de la République (Raymond Poincaré, Albert Lebrun) est recherchée. Le pourcentage des députés et sénateurs lorrains qui ont fait partie de gouvernements paraît élevé, même s'il n'existe pas d'étude équivalente pour d'autres régions. Il s'élève à 10 % environ. Ils sont assez bien répartis sur les trois Républiques, même si ceux qui ont dirigé un gouvernement ont siégé surtout sous la III^e République (Buffet, Ferry, Méline, Poincaré), les deux autres étant Robert Schuman et Pierre Messmer^[26]. A l'instar de ce dernier, qui

avait d'ailleurs des origines lorraines, bien des parlementaires lorrains devenus ministres sont nés en dehors de la région, parfois élus sous la III^e République (André Maginot, Marc Rucart), le plus souvent après (André Beauguitte en tant que ministre, André Diethelm^[27], Pierre-Olivier Lapie ; Christian Fouchet, Gérard Longuet, Jean-Pierre Masseret, Christian Poncelet, Jean-Jacques Servan-Schreiber, ministre 9 jours..., Philippe Séguin). Il n'en reste pas moins que parmi les parlementaires devenus ministres, ou inversement, parfois (Marcel Bigeard, René Haby), il est nombre d'originaires de Lorraine, dont de « grands élus », maires de grandes villes, tels Raymond Mondon, Jean-Marie Rausch et André Rossinot - ou encore François Guillaume.

Si divers qu'ils soient, les parcours, notamment les plus à même de retenir l'attention, correspondent souvent à des étiquettes dominantes, qu'il faut parfois décrypter lorsqu'elles correspondent à des formulations datées. Dans l'ensemble, les plus conservateurs, sous la III^e République ont accédé rarement et pour peu de temps à une tribune parlementaire, même si Louis-Joseph Buffet a siégé jusqu'à sa mort en tant que sénateur inamovible. Il est vrai que certains conservateurs sont parvenus à se faire élire au tournant du siècle en usant de formules assez vagues : ainsi, le comte Ferri de Ludre, dans la deuxième circonscription de Nancy, en 1902, s'est-il présenté en tant que « républicain libéral, partisan de la démocratie tolérante »^[28]. Des nationalistes, parfois célèbres, comme le lieutenant-colonel Driant, gendre du général Boulanger, et des « nationaux »^[29] sont parfois devenus députés ou sénateurs, mais, à de rares exceptions près, dont Louis Marin, n'ont pas accédé à des fonctions ministérielles. Les étiquettes les plus répandues, rarement propres à la région en dehors de celles de nombreux députés mosellans durant l'entre-deux-guerres, avec l'Union Républicaine lorraine, dont le premier président fut le chanoine Collin, éphémère sénateur^[30], sont celles des modérés, républicains de gouvernement, opportunistes puis progressistes (glissant vers le centre droit) sous la III^e République. Par la suite, les principaux partis et courants sont représentés du fait de la proportionnelle sous la IV^e République : gaullistes, communistes^[32], démocrates-chrétiens, indépendants, dans une moindre mesure socialistes, puis des évolutions électorales interviennent, qui permettent à ces derniers, avec le renfort de personnalités issues du catholicisme de gauche^[33], d'occuper une place plus importante, tandis que les indépendants lorrains ont longtemps été bien implantés au Sénat. Par rapport au champ de la représentation nationale, un courant apparaît proportionnellement moins représenté : le radicalisme, même s'il a obtenu quelques succès ponctuels dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle, avec, dans ce dernier département, un renforcement dans la mouvance d'André Rossinot. La question des étiquettes n'est bien évidemment qu'un des éléments des parcours : il n'en convient pas moins de souligner la présence,

voire l'accroissement du rôle, des filières et des entourages politiques, certains parlementaires ayant commencé leur carrière politique comme collaborateurs de préfets^[34], de députés ou de sénateurs, voire permanents^[35].

Pour établir ou du moins esquisser une typologie des parlementaires lorrains, les éléments utiles ne sont pas exclusivement politiques, comme on va le voir dans un troisième temps.

Perspectives sociales : sous-ensembles et représentations

Bien des études sur les parlementaires font une large place, non seulement aux trajectoires et aux choix, mais aux données relevant du milieu social et les activités. Les données les plus caractéristiques, semble-t-il, d'autant qu'elles sont largement corrélées aux études suivies, se rapportent aux groupes professionnels, dont le dénombrement évolue d'ailleurs avec le temps, ce qui ne rend pas toujours les comparaisons aisées à travers une longue période^[36]. Voici les principaux, par ordre d'importance décroissant, avec les parlementaires dénombrés^[37] :

- Avocats et professions liées au droit : 66
- Professions médicales (médecins, dentistes, vétérinaires) : 48
- Propriétaires agriculteurs : 39
- Enseignants : 35
- Industriels : 31
- Ingénieurs : 20
- Officiers : 17
- Ouvriers : 16
- Hauts fonctionnaires : 15

Même si l'on peut procéder à des regroupements plus vastes, par exemple au titre des professions libérales, les deux ensembles les plus importants sont ceux des professions juridiques, ce qui n'a rien pour surprendre à l'échelle de ce que Gilles Le Béguec a appelé la « République des avocats »^[38], et le monde - certes plus diversifié socialement -, de l'industrie (67, des industriels^[39] aux ouvriers, un peu plus si l'on tient compte de sous-groupes intermédiaires). La médecine^[40] et l'agriculture viennent ensuite, ces quatre sous-ensembles représentant plus de la moitié des parlementaires, alors que les enseignants les hauts fonctionnaires et les journalistes (ceux-ci étant moins de 10 à titre principal) occupent, contrairement aux officiers, une place plus restreinte que dans d'autres régions. Il est vrai que le poids de la fonction publique s'est surtout renforcé récemment.

On le sait et on le dit de plus en plus, les parlementaires ne forment pas une sorte de miroir de la société : les « agriculteurs » dénombrés eux-mêmes sont fréquemment aisés et les ouvriers d'origine, le plus souvent communistes, élus pour la plupart des années 1930 aux années 1970, sont peu nombreux à siéger (ils ne sont quasiment plus présents à l'heure actuelle). Quant à la « diversité », en l'occurrence en relation avec des personnalités issues de l'immigration, elle est, comme à l'échelle nationale, peu présente au sein du personnel parlementaire, même si, en un sens, elle a été un temps illustrée par des élus d'origine italienne, tels César Depietri ou Antoine Porcu et si, en 2012, Chaynesse Khirouni est devenue députée de l'une des circonscriptions de Nancy. Dans l'ensemble, compte tenu du poids, sous diverses formes, de la notabilité, fort peu nobiliaire dans la région, ce sont néanmoins des éléments d'une représentation sociale et culturelle, tout autant que politique, de la Lorraine, avec une part limitée, on l'a vu, de « parachutés » et un grand nombre d'élus locaux, qui structurent largement la représentation parlementaire.

En revanche, celle-ci a été longtemps plus que lacunaire, concernant les femmes^[41], exclues jusqu'en 1945 du droit de vote et de l'éligibilité. Quel bilan peut-on établir près de 70 ans après ? Il est fort modeste, même si l'on sait^[42] que le seuil global de 10 % à l'Assemblée nationale n'a été franchi qu'en 1997 et celui de 20 % qu'en 2012. Quoi qu'il en soit, la Lorraine ne fait nullement figure de région pionnière, non seulement parce que les femmes parlementaires ne sont que seize, soit quelque 4% de l'effectif global, mais parce qu'une seule, la députée communiste, ouvrière de profession, Anna Schell, a été élue sous la IV^e République. Parmi celles qui l'ont été par la suite, citons la députée réformatrice Anne-Marie Fritsch en 1973, et d'autres ensuite, telles les élues communistes Colette Goeriot et Evelyne Didier, ou Valérie Rosso-Debord, qui a acquis une certaine notoriété en tant que députée de 2007 à 2012. Seules deux – même si l'obtention de fonctions ministérielles n'est évidemment qu'un des critères d'appréciation - ont accédé, successivement, bien entendu, au gouvernement : Nadine Morano et Aurélie Filippetti.

Dans le domaine social, lato sensu, d'autres données pourraient relever d'une approche prosopographique allant au-delà de la III^e République^[43], concernant notamment les liens familiaux, les études, les engagements religieux^[44], les affiliations associatives et syndicales, les sensibilités culturelles, voire les fortunes^[45]. On pourrait aussi s'interroger sur les écrits, les interventions auprès des autorités préfectorales, les relations avec les entreprises, mais les données sont souvent très dispersées et inégales. Elles sont aussi d'accès moins aisé, pour les dernières décennies, en raison de la législation sur les archives.

De 1871 à nos jours, les identités des parlementaires lorrains ont certes évolué, même si, dès la première décennie, les avocats et les modérés occupent une place importante. Les générations se sont succédé, et les enjeux se sont pour une part transformés, notamment à partir des années 50 et 60, avec l'éloignement dans le temps des guerres, l'essor de la construction européenne et la place des préoccupations transfrontalières, comme des instances régionales. La trame politique des départements et de la région, qui porte la marque de multiples héritages, est devenue plus complexe. Néanmoins, la fonction de représentation demeure, comme la visibilité du mandat parlementaire, même si les électeurs témoignent parfois, à travers une abstention située à l'heure actuelle à un niveau élevé, de leur scepticisme ou de leur désintérêt. Les joutes électorales n'en demeurent pas moins, de même que, une fois le scrutin achevé, les sollicitations auprès des élus, entre leur circonscription et la capitale. De ce point de vue, les parlementaires lorrains, souvent affairés, entre permanences, commissions, hémicycles, voire activités professionnelles, ne constituent pas nécessairement un groupe singulier, à l'échelle de la représentation nationale. En tout cas, ils comptent ou ont compté dans leurs rangs, non seulement des figures célèbres de la vie parlementaire, de Jules Ferry à Philippe Séguin, mais aussi nombre de personnalités ancrées dans une région et des réseaux locaux, en partie façonnés par des apprentissages, des ambitions et des responsabilités politiques.



Notes

- [1] Voir notamment Jean El Gammal (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Serpenoise, 2006, et notamment les notices et références de Jean-Claude Delbreil, Gilles Grivel, Jean-Pierre Harbulot, François Roth et Jean-Paul Rothiot.
- [2] Sous la direction d'Olivier Dard et de moi-même. Parmi d'autres travaux, signalons dès à présent la thèse d'Aurélié Rey, « L'évolution des forces politiques en Moselle de 1945 à 1981 », sous la direction d'Alfred Wahl, Université de Metz-Paul Verlaine, 2008.
- [3] Dans une perspective plus générale, voir Jean El Gammal, *Etre parlementaire de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013.
- [4] Pour la quasi-totalité d'entre elles : il existe quelques quelques lacunes pour la IV^e République. Les principaux dictionnaires des parlementaires (Robert, Bourloton et Cougny jusqu'en 1889, Jolly jusqu'en 1940, Documentation française de 1940 à 1958), ainsi que les volumes du *Who's who* depuis les années 50, les sites de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que l'ouvrage de Bertrand Munier, *Le*

Grand livre des élus vosgiens, Haroué, Gérard Louis, 2003, ont été mis à profit.

- [5] Voir la thèse de François Roth, *La Lorraine annexée - Etude sur la présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, deuxième édition, Metz, Serpenoise, 2007.
- [6] D'autant qu'en dehors des personnalités les plus connues, il existe peu de monographies publiées : citons néanmoins, à titre d'exemple, l'étude détaillée due à Jean-Pierre Harbulot, *Gaston Thiébaud - Le parlementaire meusien qui a dit non à Pétain*, Les dossiers documentaires meusiens, 2010. Plusieurs mémoires de maîtrise concernent les parlementaires : on en trouvera une sélection dans la bibliographie du *Dictionnaire des parlementaires lorrains ...*, op.cit., p. 418-420.
- [7] Voir notre étude à paraître, « Héritages politiques et territoires électoraux en Lorraine de 1945 à nos jours », in Jean El Gammal, Laurent Jalabert (dir.), *Héritages, annales de l'Est*, numéro spécial, 2013, p. 327-335.
- [8] Jusqu'au redécoupage de 1986, voir Bernard Gaudillère, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Genève, Droz, 1995 (Meurthe-et-Moselle, p. 403-407 ; Meuse, p. 409-410 ; Moselle, p. 417-425 ; Vosges, p. 670-674).
- [9] Dans le *Dictionnaire des parlementaires lorrains ...*, voir l'étude de Bernard Desmars, « Les députés mosellans du 8 février 1871 », p. 17-36.
- [10] *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, Paris, Colin, 1913 ; réédition Imprimerie Nationale, 1995.
- [11] Dans un ouvrage sous-titré *Cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989 ; voir aussi, dans le *Dictionnaire des parlementaires lorrains ...*, la synthèse de François Roth, « Patriotisme et nation », p. 79-86.
- [12] Pour la fin du XIX^e siècle, voir notre ouvrage, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Limoges, Pulim, 1999, chapitre sur « La Frontière du Nord-Est ». plus généralement, notre contribution, « Etre élu à la frontière de la fin du XIX^e siècle à nos jours » in Gaëlle Crenn et Jean-Luc Deshayes (dir.), *La construction des frontières en Europe -Luxembourg et Grande Région - Avis de recherches*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010, p. 113-122.
- [13] Parmi les études de cas, mentionnons l'ouvrage collectif dirigé par Etienne Cricqui et Dominique Andolfatto, *Le sacre de la droite en Lorraine - Les élections législatives de 1993*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994 (on y trouve notamment deux contributions sur la campagne et la victoire électorale de François Guillaume à Lunéville).
- [14] Voir néanmoins Laurent Bach, *Faut-il abolir le cumul des mandats ?*, Paris, Ed. Rue d'Ulm, 2012.
- [15] On trouvera des éléments dans la synthèse de François Roth, *Histoire politique de la*

- Lorraine de 1900 à nos jours*, Metz, Serpenoise, 2012, p. 159-160, et, à l'échelle des mandats locaux, dans le livre d'Etienne Criqui, *Le personnel politique local*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 85-103.
- [16] Barrès ne siégea en tant que député élu en Lorraine que l'espace d'un mandat. Il redevint député dans le département de la Seine en 1906 et le resta jusqu'à sa mort en 1923 : voir notre article « Maurice Barrès, les parlementaires et l'histoire », in Olivier Dard, Michel Grunewald, Michel Leymarie et Jean-Michel Wittmann (dir.), *Maurice Barrès, La Lorraine, La France et l'étranger*, Berne, Peter Lang, p. 59-70.
- [17] Tel celui, même s'il est minoritaire en Lorraine, du Front populaire, avec l'élection en Meurthe-et-Moselle de Pierre-Olivier Lapie et Georges Izard et la réélection de Philippe Serre : voir François Roth, *Histoire ...*, *op.cit.*, p. 156, et, du même auteur, « L'Est, un bastion conservateur ? », in Gilles Morin et Gilles Richard (dir.), *Les deux France du Front populaire - Chocs et contre-chocs*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 311-322 (notamment p. 317-318).
- [18] Voir notre contribution « Les antécédents politiques des parlementaires lorrains », p. 7-16 et l'étude de François Audigier, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la Troisième République », in *Dictionnaire des parlementaires...*, *op. cit.*, p. 41-44 sur les réseaux familiaux. Le plus célèbre peut sembler être celui de la famille Ferry, mais tous les parlementaires portant ce nom ne sont pas apparentés, et l'histoire politique de la dynastie s'interrompt avec la mort d'Abel Ferry, en 1918. En ce qui concerne Maurice Barrès et son fils Philippe, même si la notoriété du nom a joué, il est difficile de parler de dynastie, pour diverses raisons, notamment l'écart chronologique séparant la fin du mandat parlementaire de l'un, dans le département de la Seine, et le début du mandat de l'autre.
- [19] L'un des cas de figure est celui de l'inéligibilité provoquée par un vote favorable aux pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940. Dix-huit parlementaires lorrains ont voté oui : certains ont fini par pouvoir se représenter et ont été élus, tel François Valentin. Les deux opposants, Philippe Serre et Gaston Thiébaud, n'ont plus été parlementaires.
- [20] On trouvera de nombreux détails sur son rôle de parlementaire dans la biographie due à François Roth, *Poincaré*, Paris, Fayard, 2001.
- [21] L'abondance des travaux qui lui sont consacrés tient à sa longévité électorale – il fut député de Meurthe-et-Moselle de 1905 à 1951 – et à la richesse des fonds d'archives permettant de retracer son action, dans son département d'élection et aux Archives nationales.
- [22] Du même auteur, *Robert Schuman*, Paris, Fayard, 2008.
- [23] Voir l'étude de François Roth, « Alfred Mézières : un universitaire humaniste et un républicain modéré (1826-1915) », in *Lorraine, France, Allemagne : un parcours d'historien*, Metz, Serpenoise, 2002, p. 147-161.

- [24] Voir la thèse en cours de Julie Bour, dont un aperçu est donné in Jens Ivo Engels, Frédéric Monier et Natalie Petiteau (dir.), *La politique vue d'en bas - Politiques privées et débats publics 19^e-20^e siècles*, Paris, Colin, 2011, « Le clientélisme sous la V^e République : l'exemple du député Louis Jacquinet », p. 223-239. Par ailleurs, les actes du colloque Louis Jacquinet de 2011 viennent d'être publiés par les Presses universitaires de Paris-Sorbonne.
- [25] Sur son parcours, voir Jean-Marc Toussaint, *Des Vosges à la présidence du Sénat - Christian Poncet - Le monarque républicain*, Nancy, Place des Vosges, 2011.
- [26] A son sujet, voir François Audigier, François Cochet, Bernard Lachaise et Maurice Vaïsse (dir.), *Pierre Messmer - Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve, 2012.
- [27] Deux livres ont été publiés à son sujet : Frédéric Turpin, *André Diethelm (1896-1954) : de Georges Mandel à Charles de Gaulle*, Paris, Les Indes Savantes, 2004 et Michel Tiroufflet, *André Diethelm (1896-1954) - Le pilier de la France libre*, Paris, Nicolas Chaudun, 2012.
- [28] Voir sa notice dans le *Dictionnaire des parlementaires lorrains...*, *op.cit.*, p. 169.
- [29] Voir notre étude, « Etre national » dans l'Est durant l'entre-deux-guerres », *Annales de l'Est*, 2010, n°1, p. 61-71.
- [30] Voir Jean-Claude Delbreil, « Les parlementaires et les forces politiques en Lorraine dans l'entre-deux-guerres », in *Dictionnaire des parlementaires lorrains, op.cit.*, p. 87-129.
- [31] Voir François Roth (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2000, notamment Gilles Grivel, « Les modérés des Vosges (1919-1940) », p. 249-259.
- [32] Sur le gaullisme et le communisme, voir les chapitre IV et VI de Serge Bonnet, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris, Colin, 1972, ainsi que des éclairages plus récents : François Audigier et Frédéric Schwindt (dir.), *Gaullisme et gaullistes dans la France de l'Est sous la IV^e République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, Julie Bour, « 1858-1981 : La Lorraine une terre gaulliste ? », in François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes - Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde, 2013, p. 387-400 (sur les 73 députés lorrains de la période, 28 ont porté l'étiquette gaulliste) et Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière - Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (au sujet de la Meurthe-et-Moselle).
- [33] Sur le plan national, voir Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *A la gauche du Christ - Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012.
- [34] André Beauguitte a commencé son apprentissage politique auprès de son père, préfet de l'Eure en 1924 : voir la notice due à Jean-Pierre Harbulot, *Dictionnaire des parlementaires lorrains...*, *op.cit.*, p. 195.

- [35] Voir François Roth, *Histoire politique de la Lorraine...*, *op.cit.*, p. 153-155.
- [36] Sur le plan national, à titre d'exemple, mentionnons, d'après un tableau publié dans *Le Figaro* du 11 avril 2013, p. 2-3, les catégories professionnelles répertoriées d'après les sites de l'Assemblée nationale et du Sénat : professions libérales, fonctionnaires, cadres et ingénieurs, enseignants, chefs d'entreprise, agriculteurs, employés, divers. Les quatre premières rassemblent l'immense majorité des parlementaires, avec respectivement 178, 168, 166 et 142 des 925 députés et sénateurs.
- [37] Il existe des cas de pluriactivité ou d'évolution. Nous avons retenu la principale.
- [38] Paris, Colin, 2003.
- [39] Notamment les maîtres de forges : voir Jean-Marie Moine, *Les barons du fer - Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIX^e siècle aux années 30 - Histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Metz, Serpenoise, 2003 (chapitre 10, « La tentation de la politique »).
- [40] Il s'agit du groupe en proportion le plus nombreux (20%) parmi les élus gaullistes lorrains étudiés par Julie Bour, *réf.citée*, p. 398.
- [41] Voir l'étude à paraître de Sabrina Tricaud, dans le dictionnaire à venir mentionné supra.
- [42] Voir les travaux de Mariette Sineau, dont *Femmes et pouvoir sous la V^e République - De l'exclusion à l'entrée dans la carrière parlementaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- [43] Au sujet de laquelle on dispose de l'étude citée de François Audigier sur les réseaux (familiaux, de formation, professionnels, confessionnels, francs-maçons, politiques, associatifs, de presse), leur fonctionnement et leur histoire.
- [44] Dont peuvent parfois rendre compte des témoignages, tel celui du député socialiste (de 1981 à 2002) de Meurthe-et-Moselle Jean-Paul Durieux dans le livre de Dominique Da Costa, *la Gauche du Père - Itinéraires de chrétiens au Pays des hauts fourneaux*, s.l, Parole de Lorrains, 2008, p. 207-227.
- [45] La « transparence », en ce dernier domaine, est une exigence récente et suscite de nombreux commentaires.